

I - CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

- Scolarisation d'enfants de nationalité française issus d'un établissement français métropolitain, public ou privé sous contrat ou d'un établissement français à l'étranger, homologué par le Ministère de l'Éducation Nationale.
- Scolarisation d'enfants étrangers francophones ou nationaux précédemment scolarisés dans un établissement homologué par le Ministère de l'Éducation Nationale **dans la limite des places disponibles.**
- Scolarisation d'enfants étrangers ou nationaux issus d'un autre système éducatif **sous réserve de places disponibles et de réussite à l'épreuve d'évaluation. (coût 20.000FCFA)**
- **Les droits d'entrée** et une avance correspondant au 1/3 du montant des frais d'écolage sont payables lors de l'inscription. Ils garantissent à l'élève une place au sein de l'établissement pour la rentrée. **Les droits d'entrée ne sont pas remboursables en cas de désistement.**

	Français	Ivoiriens	Étrangers Tiers
Droit d'entrée par élève pour une première inscription	260.000fcfa	260.000fcfa	330.000fcfa

- **Les frais d'écolage** sont payables à l'année ou par tiers

	Français	Ivoiriens	Étrangers Tiers
	TARIFS ANNUELS	TARIFS ANNUELS	TARIFS ANNUELS
Collège 6^E-5^E-4^E	2.370.000fcfa 790000-790000-790000	2.370.000fcfa 790000-790000-790000	2.970.000fcfa 990000-990000-990000
Collège 3^E Lycée 2^{de}	2.680.000fcfa 900000-890000-890000	2.680.000fcfa 900000-890000-890000	3.350.000fcfa 1120000-1120000-1110000
Lycée 1^{ère} et terminales	2.890.000fcfa 970000-960000-960000	2.890.000fcfa 970000-960000-960000	3.610.000fcfa 1210000-1200000-1200000

- **Les droits d'examens** : pour les classes concernées les frais seront perçus ultérieurement dans l'année scolaire.

IV - NIVEAU SECONDAIRE (collège et lycée) documents à fournir :

- ❖ Photocopie du passeport, de la carte nationale d'identité ou du livret de famille pour les élèves français + 2 photos.
- ❖ Extrait de l'acte de naissance ou photocopie certifiée conforme pour les élèves des autres nationalités + 2photos.
- ❖ Certificat de radiation de l'établissement d'origine.
- ❖ Dossier scolaire comportant la décision d'orientation.
- ❖ Dossier médical
- **Entrée en 1^{ère}** : Livret Bac ou appréciation du français en classe de seconde.
- **Entrée en Terminale** : Livret Bac - Relevé des notes aux épreuves anticipées du baccalauréat.

V - RENTRÉE SCOLAIRE 2010

La rentrée scolaire est fixée au **mercredi 1 septembre 2010** selon un horaire qui sera communiqué ultérieurement.

VI - MANUELS ET FOURNITURES

La liste des fournitures scolaires vous sera transmise. Les manuels sont fournis.

VII – RESTAURATION ET TRANSPORT (services extérieurs)

Se reporter aux informations sur le site : www.blaisepascal.ci